



Programme de formation

Informer, prévenir et agir contre les violences sexuelles et sexistes [tout agent]

30/08/2023

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : tout agent

Prérequis : aucun

Objectifs :

- Prendre connaissance des violences sexuelles et sexistes dans le cadre professionnel
- Connaître le cadre réglementaire et les sanctions encourues
- Identifier les situations à risques
- Connaître et solliciter les acteurs concernés

Programme :

Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signée le 8 mars 2013, la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique définit un plan de prévention et de traitement de ces violences. Ce plan s'articule autour de trois axes que les employeurs des trois versants de la fonction publique doivent impérativement mettre en œuvre dans leurs services.

Cette formation de sensibilisation consiste à informer les agents de la réalité professionnelle des violences sexuelles et sexistes, à encourager une démarche individuelle de prise en compte des violences ainsi qu'à prévenir des sanctions encourues.

1- Qu'entend-on par "violences sexuelles et sexistes"?

Rappel des définitions des violences et du harcèlement, et des sanctions encourues.

2- Connaître le cadre de la protection prévu par le statut général de la fonction publique contre les violences et le harcèlement :

Les outils de la protection,
L'exercice de la protection.

3- Les acteurs de la prévention et leurs rôles

Le chef de service ;
L'encadrement et les services de ressources humaines ;
Les organisations syndicales ;
Le médiateur de l'administration ;
Les interlocuteurs de la cellule d'écoute ;
Le comité social (CSE/CSA/CST) ;

CUMEO

Programme de formation

La médecine du travail/de prévention ;
Associations en charge d'aide aux victimes.

4- Quelle attitude adopter vis-à-vis d'un collègue confronté à des agissements sexistes ?

Le rôle de l'entourage professionnel de la victime ;
Être vigilant face aux changements d'attitude qui peuvent être pris en compte dans le cadre d'un contexte de travail ;
Comment assurer le premier contact de la victime, à savoir le rôle de confident ? ;
Comment réagir en tant que témoin d'une situation ?.

5- Que faire en tant que victime d'agissements sexiste ?

Identifier le caractère sexiste des agissements dont on fait l'objet ;
Se rapprocher de personnes auprès de qui on peut obtenir écoute et bienveillance ;
Alerter l'administration : la fiche de signalement ;
Alerter les représentants du personnel (délégué du personnel, représentant syndical, membre du comité social [CSE/CSA/CST]) ;
Saisir, le cas échéant, la médecine du travail ;
Recueillir tous les éléments de fait relatifs à l'existence d'agissements sexistes.

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), responsable pédagogique et administratif

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection
Quizz interactif/questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires Dendreo : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h
Inscription après avis du responsable de formation
L'évaluation se fera tout au long de la formation
Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition